

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°142/2026

Autorisant le stationnement l'installation d'une benne au 46 rue Jean Jaurès.

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-17, L 2213-1, L 2213-6 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la Route

Vu les lois et instructions sur les voiries publiques,

Vu le code pénal

Vu la délibération n°06-035-06/2026 du 24/06/2026 fixant les redevances d'occupation du domaine public.

Vu la demande formulée Monsieur PINARDON Julien de la société P.R.C.C, situé chemin des fossettes – ZA de la gare 78490 MERE, pour l'installation d'une benne devant le 46 rue Jean Jaurès pour des travaux de reprise en sous œuvre.

ARR E T E

Article 1 : Du 01^{er} au 30 octobre 2026, une benne sera installée devant le 46 rue Jean Jaurès.

Article 2 : En aucun cas, les installations ne doivent empiéter sur le passage de sécurité pour les véhicules de secours. Les installations doivent veiller à laisser un passage pour les piétons et les automobilistes.

Article 3 : Le bénéficiaire s'acquittera d'une somme de cent quatre-vingt euros (180 euros) au Trésor public de Meaux.

Article 4 : Tout stationnement de véhicules dans la zone d'interdiction sera considéré comme gênant conformément à l'article R417-10 du Code de la Route sous peine de verbalisation et mise de fourrière.

Article 5 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services
- Monsieur Julien PINARDON de la société PRCC

Fait à Crégy-lès-Meaux le 24 septembre 2026

Par délégation du Maire

Etienne MADRANGES
3^{ème} adjoint.